



2

L'an dix huit cent dix huit, et le dix du mois de juin vers dix heures du matin, par devant nous Jean Pierre Lyrin maire de la commune de Cussac canton de Castelnau département de la Gironde officier public de l'état civil soussigné, est

N° 11 Comparu de nomme Pierre Giraudin agriculteur
Giraudin
Naimon
pere de l'enfant lequel a dit et déclaré que le jour d'hui vers onze heures du soir est né dans sa maison d'âge des années un enfant du sexe masculin fils légitime de son père Giraudin et Elizabeth Robert son épouse lequel enfant il nous a présenté déclarant lui donner le prénom de Naimon
En présence de Pierre Coude et Jean Cazaux signeront témoins majeurs habitants de la commune qui ont déclaré ne savoir signer dont acte lu à haute voix

[Signature]
Maire

L'an dix huit cent dix huit et le vingt un du mois de juin vers trois heures de l'après midi par devant nous Jean Pierre Lyrin maire de la commune de Cussac canton de Castelnau département de la Gironde officier public de l'état civil soussigné est comparu de nomme Pierre

N° 12 Baquet Thonelles et de Marguerite Bentac son épouse
Baquet
Catherine
lequel Baquet a déclaré que ce jour vers quatre heures du matin est né dans sa maison au Bourg de Cussac un enfant du sexe féminin fille légitime de son père Baquet et Marguerite Bentac son épouse lequel enfant il nous a présenté déclarant lui donner le prénom de Catherine
En présence de Pierre Dubreuil et Pierre Maudieu signeront témoins majeurs habitants de la commune qui ont déclaré ne savoir signer dont acte lu à haute voix

[Signature]
Maire

N° 13
Gombaud
marie

L'an dix huit cent dix huit et le vingt deux du mois de juin vers midi par devant nous Jean Pierre Lyrin maire de la commune de Cussac canton de Castelnau département de la Gironde officier public de l'état civil soussigné est comparu le nomme Naimon Gombaud Thonelles pere de l'enfant lequel a dit et déclaré que le jour d'hui vers cinq heures du soir est né dans sa maison au Bourg de Cussac un enfant du sexe féminin fille légitime de lui Naimon Gombaud et d'Anne Cabelle son épouse lequel enfant il nous a présenté déclarant lui donner le prénom de Marie
En présence de Jean Bernard Cormendier et Jean Naimon signeront témoins majeurs habitants de la commune qui ont déclaré ne savoir signer dont acte lu à haute voix

[Signature]
Maire

L'an dix huit cent dix huit et le neuf du mois de juillet vers dix heures du matin par devant nous Jean Pierre Lyrin maire de la commune de Cussac canton de Castelnau département de la Gironde officier public de l'état civil soussigné est comparu le nomme

N° 14
Castell
marie

Naimon Castet Valet barrière sur la domania de Beauvais pere de l'enfant lequel a dit et déclaré que le jour d'hui vers huit heures du soir est né dans sa maison un enfant du sexe féminin fille légitime de lui Naimon Castell et Elizabeth Giraud son épouse lequel enfant il nous a présenté déclarant lui donner le prénom de Marie
En présence de Jean Delorme aîné et Pierre Benoit Laboureux signeront témoins majeurs habitants de la commune qui ont déclaré ne savoir signer dont acte lu à haute voix

[Signature]
Maire